

## MOUVEMENT 2009

### FICHE N° 10

**Poste de Conseiller Pédagogique auprès de  
l'I.E.N.  
chargé de la mission « enseignement pré-élémentaire »**

Le poste de conseiller pédagogique auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la mission enseignement à l'école maternelle et de la mission maîtrise de la langue est rattaché administrativement à l'inspection académique. Ce poste a vocation à renforcer les compétences pédagogiques et didactiques des enseignants nommés en école maternelle afin d'améliorer les résultats des élèves. Les interventions de ce conseiller pédagogique s'étendront sur l'ensemble du territoire départemental.

#### Compétences attendues :

Les candidats devront être titulaires du CAFIPEMF.

Il leur est nécessaire de posséder en outre :

- une bonne connaissance des programmes et instructions :
  - dans tous les champs disciplinaires,
  - à tous les niveaux de l'école primaire et particulièrement en maternelle,
- une connaissance actualisée de la didactique des disciplines enseignées à l'école maternelle,
- une aptitude au travail en équipe, à la formation d'adultes, à l'organisation des actions d'animation,
- une aptitude à utiliser les technologies modernes d'information et de communication,
- une réelle disponibilité permettant l'adaptation de leurs horaires de travail.

#### Missions :

Le Conseiller Pédagogique auprès de l'I.E.N chargé de la mission « enseignement pré-élémentaire » sera conduit à intervenir dans les domaines suivants:

- Aide à la prise de fonction des enseignants néo-titulaires nommés en cycle 1 en école primaire et en école maternelle (en concertation avec les équipes de circonscriptions) :
  - animations pédagogiques spécifiques,
  - aide, suivi et conseils en classe,
  - évaluations de pratique,
- Conception et encadrement d'actions de formation continue spécifiques à l'enseignement pré-élémentaire ;
- Participation au groupe départemental « maternelle » :
  - réflexion et propositions didactiques ;
  - promotion de la politique départementale en matière d'enseignement pré-élémentaire ;

- Collaboration sous l'autorité de l'IEN à la promotion et au suivi des actions relatives à la « maîtrise de la langue et la lutte contre l'illettrisme » ;

Les candidats titulaires des titres requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien à laquelle participera l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la mission « enseignement pré-élémentaire ». La commission départementale établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Des informations sur les conditions particulières d'exercice peuvent être sollicitées auprès de M. BOURGET, IEN adjoint à l'inspecteur d'académie (02.96.75.90.08)